

Le meurtre du réfugié syrien Mohammed Abdul Jawad au Liban est un acte terroriste

 fr.etilaf.org/press/le-meurtre-du-refugie-syrien-mohammed-abdul-jawad-au-liban-est-un-acte-terroriste.html

vendredi, 27 avril 2018 10:18

Communiqué de presse
Coalition Nationale Syrienne
Bureau médiatique
Le 27 avril 2018

La Coalition Nationale Syrienne condamne fermement l'horrible attaque contre le réfugié syrien Mohammed Abdul Jawad par un membre de l'armée libanaise. M. Abdul Jawad est mort jeudi des graves blessures issues de l'agression physique.

M. Abdul Jawad a été contraint de fuir sa ville natale Al Qusair (campagne de Homs) après que celle-ci soit tombée entre les mains de la milice du Hezbollah en 2013. La milice libanaise a tué quatre de ses frères et l'a empêché, lui et les habitants de la ville, de retourner chez eux.

L'agression a eu lieu lorsque M. Abdul Jawad, travaillant comme conducteur de bus pour un jardin d'enfants, déposait un enfant chez lui. Un soldat libanais qui conduisait derrière M. Abdul Jawad est sorti de sa voiture avec un passager, a arraché Abdul Jawad du bus et l'a battu sévèrement avec un bâton jusqu'à ce qu'il perde connaissance. M. Abdul Jawad est mort d'une grave hémorragie cérébrale jeudi.

Les attaques racistes de plus en plus graves contre les réfugiés syriens au Liban font écho aux propos irresponsables de certains responsables du Gouvernement libanais contre les réfugiés syriens. De plus, aucune enquête n'a été ouverte sur les précédentes attaques contre des réfugiés syriens, dont certaines visaient des enfants.

La Coalition appelle les organisations arabes et internationales des droits de l'Homme à se pencher sérieusement sur les attaques répétées contre les réfugiés syriens par l'armée libanaise, les forces de sécurité libanaises et les milices opérant en dehors du cadre légal. La Coalition exhorte le Gouvernement libanais à assumer ses responsabilités légales et morales et à assurer la protection des réfugiés syriens. Les attaques malveillantes contre les réfugiés syriens doivent faire l'objet d'une enquête et les auteurs doivent être tenus responsables en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme.

Vive la Syrie démocratique, et que vive son peuple libre et digne



